

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

—
Garde républicaine
—

**Décision n° 39275 du 10 novembre 2011 portant inscription au tableau d'avancement
pour l'année 2011 du personnel sous-officier de réserve de la garde républicaine**

NOR : IOCJ1122621S

Le commandant de la garde républicaine,

Vu le code de la défense ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2010 fixant pour la gendarmerie nationale les conditions à remplir pour être proposable au grade supérieur dans la réserve opérationnelle ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2010 relatif aux délégations de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière de gestion et d'administration des officiers, sous-officiers et militaires du rang de réserve de la gendarmerie nationale ;

Vu la circulaire n° 69632 du 4 juillet 2011 relative à l'avancement des sous-officiers et militaires du rang de la réserve opérationnelle pour l'année 2011 ;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 10 novembre 2011,

Décide :

Article unique

Le tableau d'avancement pour l'année 2011 du personnel de réserve du corps des sous-officiers de gendarmerie est arrêté ainsi qu'il suit :

Pour le grade d'adjudant-chef de réserve, l'adjudant de réserve :

De Ripert d'Alauzier Ludovic	Nigend : 250 937
------------------------------	------------------

Pour le grade de maréchal des logis-chef de réserve, le gendarme de réserve :

Vilmen Fabien	Nigend : 203 944
---------------	------------------

Fait le 10 novembre 2011.

*Le général de division,
commandant la garde républicaine,
P. SCHNEIDER*